

Essilor annonce le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année en France

(Charenton-Le-Pont, 14 décembre 2018) – Essilor a décidé le versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre du dispositif annoncé par le gouvernement lundi 10 décembre 2018. Elle sera versée à tous les salariés du Groupe Essilor en France dont le salaire brut mensuel est inférieur à un plafond de 3 500 euros¹ par mois.

Cette prime devrait s'élever à 800 euros pour les salariés touchant moins de 2 000 euros de salaire mensuel brut et de 600 euros pour les salariés touchant entre 2 000 et 3 500 euros¹ de salaire mensuel brut.

Les modalités d'attribution de cette prime exceptionnelle seront communiquées en interne dans les prochains jours, en lien avec la publication, par le gouvernement, des dispositions relatives à l'exonération fiscale et sociale de cette mesure.

Cette prime s'ajoute à la politique de rémunération engagée de l'entreprise, qui inclut notamment des mesures d'augmentations en faveur du pouvoir d'achat de ses salariés. Essilor s'est déjà engagé très concrètement pour ce pouvoir d'achat lors de sa Négociation Annuelle Obligatoire de fin d'année pour 2019. La prime exceptionnelle de fin d'année vient également s'ajouter à la politique volontariste de l'entreprise en faveur de l'actionariat salarié, qui a permis d'associer l'ensemble des employés, depuis les origines, à la gouvernance et à la création de valeur générée par le Groupe.

A propos d'Essilor

Essilor International est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est d'améliorer la vision pour améliorer la vie. Ainsi, le groupe consacre plus de 200 millions d'euros par an à la recherche et à l'innovation pour proposer des produits toujours plus performants. Ses marques phares sont Varilux®, Crizal®, Transitions®, Eyezen™, Xperio®, Foster Grant®, Bolon™ et Costa®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

Pour plus d'information : www.essilor.com

CONTACTS

Communication Corporate

Kristan Gross

Tél. : +33 (0)1 49 77 45 02

Relations Presse

Mailis Thiercelin

Tél. : +33 (0)1 49 77 45 02

¹ Le montant sera définitivement fixé une fois connues les dispositions fixées par le gouvernement